



DIRECTION DES CENTRALES NUCLEAIRES

Paris, le 18 janvier 2012

Réf. : CODEP-DCN-2011-070380**Monsieur le Président du Groupe Permanent
d'experts pour les réacteurs nucléaires****Objet : Groupe permanent d'experts pour les réacteurs nucléaires
« Management de la sûreté et de la radioprotection en arrêt de tranche »****Réf. :** [1] Lettre ASN DEP-DCN-0440-2008 du 8 septembre 2008.

Monsieur le Président,

A la suite de la réunion du groupe permanents d'experts pour les réacteurs nucléaires du 24 avril 2008 consacrée au « Management de la sûreté des REP dans un contexte de compétitivité », l'ASN a demandé à EDF par courrier en référence [1] de renforcer la position de l'équipe de conduite de quart lors des arrêts de tranche et de compléter les dispositions organisationnelles et humaines qui permettent à celle-ci de gérer sereinement les sollicitations du projet d'arrêt de tranche. L'ASN a aussi demandé à EDF de mener des réflexions relatives à la pression induite par le planning d'arrêt d'une part et au grèvement des équipes de quart d'autre part.

EDF a répondu à la demande de l'ASN à travers la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de pilotage en arrêt de tranche, une structure en continu nommée le COPAT (Centre Opérationnel de Pilotage en Arrêt de Tranche), dont une des ambitions est l'amélioration des performances de sûreté, de radioprotection, de disponibilité et de maîtrise des coûts. La fin du déploiement du projet COPAT est prévue lors de la campagne d'arrêts de tranche de 2012. Les effets de ce dispositif n'ont pas été évalués à ce jour ; toutefois, les observations effectuées par l'ASN lors des différentes actions de contrôle menées dans ce domaine ont montré un déploiement hétérogène.

La mise en œuvre du projet COPAT s'inscrit dans un contexte d'augmentation notable des volumes de travaux de maintenance lors des arrêts de réacteurs et de renouvellement important des effectifs salariés d'EDF. Par ailleurs, l'ASN note que les événements significatifs en arrêt de réacteur représentent depuis quelques années une part de l'ordre de 45% du total des événements significatifs, alors que la durée d'arrêt ne dépasse pas en moyenne 20% du temps annuel de fonctionnement des réacteurs. Sur le plan de la radioprotection, les enjeux sont importants puisque c'est de l'ordre de 80% de la dose collective annuelle qui est reçue en arrêt de réacteur. Enfin, il convient de rappeler que les activités de maintenance réalisées en arrêt de réacteur sont confiées pour une bonne part à des entreprises prestataires.

Dans ce contexte, l'ASN a décidé de procéder à un examen approfondi des dispositions prises par EDF pour garantir la maîtrise de la sûreté et de la radioprotection en arrêt de réacteur.

Je souhaite que le groupe permanent d'experts pour les réacteurs nucléaires que vous présidez examine la performance des dispositions organisationnelles suivantes, avec l'objectif d'évaluer l'efficacité des dispositions de management de la sûreté et de la radioprotection en période d'arrêt de tranche :

- la continuité de la chaîne décisionnelle depuis la préparation de l'arrêt de tranche, lors de sa réalisation et jusqu'à l'analyse de son retour d'expérience ;
- l'intégration des prestataires dans l'organisation du travail dédiée à l'arrêt de tranche, depuis sa préparation, lors de sa réalisation et jusqu'à l'analyse de son retour d'expérience ;
- la constitution et l'usage du retour d'expérience ;
- la gestion des ressources humaines, en particulier le grément en effectifs et en compétences de l'arrêt de tranche, au regard de la nature et du volume d'activités à réaliser ;
- la maîtrise de la conduite des changements organisationnels, c'est-à-dire l'impact de la mise en place du projet COPAT sur la maîtrise des risques en AT.

Je souhaiterais recueillir l'avis du groupe permanent pour les réacteurs nucléaires avant la fin juin 2013.

En outre, l'ASN souhaite vous proposer d'inviter des experts en matière de facteurs organisationnels et humains à participer à la réunion du groupe permanent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire,
par délégation,
La directrice générale adjointe,

Sophie MOURLON